



**COM**

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
telecoms@fo-com.com

*Bulletin d'information n° 10*

# **GPEC : on va dans le mur !**

**LA NÉGOCIATION,  
C'EST NOTRE FORCE**

La négociation piétine, la direction des ressources humaines n'a aucune marge de manœuvre.

FO-Equant France, avec la CGT, SUD et la CFE-CGC, a donc mis la direction face à ses responsabilités en quittant la négociation. Seules la CFDT et la CFTC sont restées en séance.

Pour FO-Equant France, une seule question compte : « *Quels sont les droits ou les garanties que le texte octroie aux salariés ?* ». En dix années de négociation collective à France Télécom, jamais un texte n'aura été aussi décevant que celui que propose la direction pour la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Ce texte ne répond pas aux attentes des salariés. Plus encore, ce texte présente de multiples dangers qui interdisent aujourd'hui qu'un syndicat responsable le signe.

## **DISPOSITIF DE FIN DE CARRIERE : on verra plus tard...**

La direction ne parle plus du dispositif de fin de carrière dans la négociation GPEC. Une négociation « Séniors » s'ouvrira dans les semaines qui viennent. Bonne nouvelle ? Mauvaise nouvelle ? On verra. Près de 50 % des salariés attendent un accord favorable sur la question. Contrairement à certaines organisations syndicales, FO-Equant France défend cette idée avec force : nous veillerons à ce que le dispositif négocié garantisse votre niveau de retraite et un niveau de pouvoir d'achat substantiel.

## **MOBILITE : les salaires ne sont pas garantis !**

La direction a maintenu une position incroyable : en cas de mobilité, le salaire des cadres n'est pas garanti. En d'autres termes, si un cadre fait une mobilité dans le Groupe, d'une entreprise vers une autre, son salaire pourra être remis en question lors de la signature de son nouveau contrat de travail. C'est nouveau... Ce n'est pas vraiment motivant... Et c'est surtout inacceptable ! N'oublions pas que notre belle entreprise ne connaît pas la crise : 8 milliards de cash-flow en 2008 dont 4 milliards de dividendes.

## TIME TO MOVE : c'est pour notre bien-être ! ?

FO-Equant France est la première organisation syndicale à avoir dénoncé le « Time To Move » (ce qui veut dire : « c'est le moment de bouger »). La direction nous dit qu'elle n'en a jamais entendu parler, mais elle nous dit également qu'une récente étude a prouvé que « ceux qui ne bougent pas ne progressent pas ». Nous voilà rassurés : le « Time To Move », c'est pour votre bien, c'est pour sécuriser votre parcours professionnel... Cela pourrait porter à rire, mais à FO-Equant nous commençons à perdre notre sens de l'humour. La cour de cassation vient de sérieusement limiter l'usage de la clause de mobilité nationale des cadres. Le « Time To Move » est mort, qu'on se le dise !

## FERMETURE DE SERVICES : circulez y'a rien à voir !

Au bout de 12 mois de négociation, la direction est d'accord pour négocier localement lorsqu'une fermeture de site est envisagée. Mais il n'y a rien à négocier si la fermeture ne concerne qu'un service... Il n'y a plus qu'à écrire dans le « Guide du parfait directeur territorial ou de division » : *En cas de restructuration, ne jamais fermer un site, mais préférer fermer les services un par un ; de cette façon les organisations syndicales ne pourront jamais défendre les droits des salariés.*

## MISSIONS TEMPORAIRES : un ridicule qui tue...

Après avoir abandonné l'idée, la direction a remis dans son texte la possibilité pour un salarié, exerçant des activités pérennes, de quitter son emploi pour être mis « en mission temporaire » afin dixit le texte : de « développer de nouvelles compétences » ou « d'approfondir un domaine d'expertise important pour l'entreprise » et/ou « de contribuer à un surcroît temporaire d'activité de l'entreprise ». Est-ce un gag !? Imaginez le journal télévisé du 20 heures et PPDa qui nous annonce : « France Télécom a décidé de faire dans le social. Dorénavant, tout salarié en CDI pourra volontairement signer pour bénéficier d'un CDD. Et s'il exerce son choix dans le cadre d'une mobilité Groupe, il bénéficiera d'une perte de salaire de 10 % ». À FO-Equant nous sommes sidérés : nous nageons en plein burlesque.

## LES TRANSPORTS : attention à l'entourloupe !

La loi de décembre 2008 est claire : l'entreprise doit rembourser à ses salariés au minimum 50 % de ses coûts de transport entre son lieu de travail et son domicile. Et s'il utilise le train, puis le bus, puis le tramway, le remboursement portera sur les trois abonnements et non pas sur un seul. Mais la direction continue à nous proposer de payer les transports « de proximité ». Alors que la loi ne fixe aucun plafond d'aucune sorte, la direction a décidé d'en fixer unilatéralement. Ainsi à Paris, le temps de trajet Aller/Retour ne doit pas excéder 2 h 30 et, en Province, il ne doit pas excéder 2 heures.

## La balle est dans le camp de la direction

**Qui pourrait signer un texte qui offre moins que le Code du Travail sur des questions aussi importantes que le salaire, les fermetures de services ou encore les remboursements de frais de transport ?**

Le texte proposé par la direction est centré sur la mobilité. La reconnaissance des compétences, la sécurisation des parcours professionnels, les promotions, les formations diplômantes ne sont pas au programme.

**FO-Equant France et les organisations syndicales qui ont quitté la séance demandent :**

- ▶ **que le droit du travail soit appliqué dans notre entreprise,**
- ▶ **et que l'accord GPEC octroie des garanties supérieures à celles fixées par le législateur.**

GESTION PRÉVISIONNELLE  
DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES